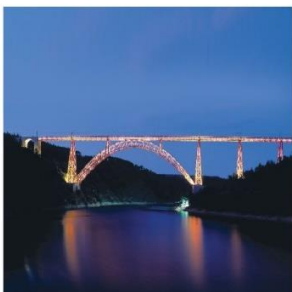




# PLUi

Plan Local d'Urbanisme  
intercommunal



4.1.1

## LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

*JUILLET 2024*

**PRESCRIPTION :** Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

**ARRET :** Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

**APPROBATION :** Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024



CAMPUS DEVELOPPEMENT  
Centre d'affaire MAB, entrée n°4  
27, route du Cendre  
63800 COURNON-D'AUVERGNE  
Tel: 04 73 45 19 44  
Mail : urbanisme@campus63.fr

## SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

Liste par communes

COMMUNE	CODE	NOM DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUANT LA SUP	ACTE L'AYANT INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE	
<b>ALLEUZE</b>	<b>AC1</b>	<b>Monuments inscrits :</b> • Ruines du château-fort • Eglise Saint-Illide	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 09/03/1927 Arrêté 09/03/1927	UDAP 15	
	<b>AC2</b>	<b>Sites classés :</b> • Site d'Alleuze • Site de la Vallée ennoyée de la Truyère et du Bès, Garabit -Grandval	Articles L 341-1 et suivants du code de l'Environnement	Arrêté 21/11/1933 Arrêté 22/12/2022	DREAL / UDAP15	
	<b>AS1</b>	<b>Protection des captages d'eau potable</b> Mélange des Grèzes (Noux)			Arrêté DUP 15/11/1967	Commune d'Alleuze
		<b>Protection des captages d'eau potable</b> Source de Pré de la Font (Salès)			Arrêté DUP 15/11/1967	Commune d'Alleuze
	<b>I2</b>	Servitude relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique				Concédant/concessionnaire
	<b>INT1</b>	Servitudes instituées au voisinage des cimetières				Collectivités
<b>ANDELAT</b>	<b>AC1</b>	<b>Monument inscrit :</b> • Croix d'Andelat	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 18/05/1971	UDAP15	
	<b>AC1</b>	<b>Monument classé :</b> • Église Saint-Cirgues	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 30/04/1969	UDAP15	
	<b>AC2</b>	<b>Site inscrit :</b> • Site du Sailhant	Articles L 341-1 et suivants du code de l'Environnement	Arrêté 07/02/1945	DREAL / UDAP15	
	<b>I4</b>	Ligne aérienne 225kV N0 1 RUEYRES-SAVIGNAC  Ligne aérienne 63kV N0 1 SAVIGNAC - ST-FLOUR (CLIENT)	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67-886 du 06/10/1967, - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.		RTE Groupe Maintenance Réseaux Forez Velay 5 rue Nicéphore Niepce 42100 SAINT-ETIENNE	
	<b>PM1</b>	<b>Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)</b> Plan de Prévention des Risques d'Inondation sur les communes de ANDELAT, ROFFIAC, SAINT-GEORGES et SAINT-FLOUR (Ander)			Arrêté n°2005-0775 du 01/06/2005	DDT/DREAL

COMMUNE	CODE	NOM DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUANT LA SUP	ACTE L'AYANT INSTITUE	SERVICE RESPONSABLE
ANDELAT	PM2	Servitudes autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières		Arrêté préfectoral n°2007-1088 du 23/07/2007	Syndicat des Territoires de l'Est Cantal Village d'Entreprises 1 rue des Crozes ZA du Rozier Coren 15100 SAINT-FLOUR
	T1	Protection du domaine public ferroviaire	Art. L. 2231-1 à L. 2231-9 du code des Transports		SNCF IMMOBILIER Direction immobilière territoriale Sud-Est Pôle Valorisation immobilière Campus Incity 116 Courd Lafayette – CS 13511 69003 LYON Ditse.gestion.patrimoine@sncf.fr
	T5	Servitude aéronautique de dégagement (civile)		Servitudes aéronautiques de l'aérodrome de Saint-Flour-Coltines (PSA n°ES 371a, index B, approuvé par arrêté ministériel en date du 20 mai 1985)	Direction Générale de l'Aviation Civile Service National d'Ingénierie Aéroportuaire Aéroport Lyon Saint-Exupéry 210 rue d'Allemagne 69125 Lyon Saint-Exupéry Snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr
ANGLARDS DE SAINT FLOUR	AC1	<b>Monument classé :</b> • Viaduc de Garabit (Débord du périmètre de protection du Monument Historique situé sur les communes de Ruynes en Margeride et de Loubaresse)	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 18/10/2017	UDAP15
	AC2	<b>Site classé :</b> • Site de la Vallée ennoyée de la Truyère et du Bès, Garabit – Grandval	Articles L 341-1 et suivants du code de l'Environnement	Arrêté 22/12/2022	DREAL / UDAP15
	AS1	<b>Protection des captages d'eau potable</b> Exhaure Pré Martin		Arrêté DUP 24/11/2005	Commune d'Anglards-de-Saint-Flour
		<b>Protection des captages d'eau potable</b> Source Orceyrette		Arrêté DUP 24/11/2005	Commune d'Anglards-de-Saint-Flour
I2	Servitude relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique			Concédant/concessionnaire	

COMMUNE	CODE	NOM DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUANT LA SUP	ACTE L'AYANT INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE
ANGLARDS DE SAINT FLOUR	EL11	Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes expresses et des déviations d'agglomérations			DIR ou CD15
	I4	Ligne aérienne 63kV N0 1 ARCOMIE - MARGERIDE - PIQUAGE A ARCOMIE - ST-CHELY-D'APCHER (SOC.METAL.DE ST-CHELY) - ST-FLOUR	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67-886 du 06/10/1967, - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.		RTE Groupe Maintenance Réseaux Forez Velay 5 rue Nicéphore Niepce 42100 SAINT-ETIENNE
	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités
ANTERRIEUX	I4	Ligne aérienne 63kV N0 1 CHAUDES AIGUES-MARGERIDE	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67-886 du 06/10/1967, - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.		RTE Groupe Maintenance Réseaux Forez Velay 5 rue Nicéphore Niepce 42100 SAINT-ETIENNE
	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités
BREZONS	AC1	<b>Monuments inscrits :</b> • Donjon de la Boyle • Église Saint-Hilaire • Château de Vigouroux (Débord du périmètre de protection du Monument Historique situé sur la commune de Saint Martin sous Vigouroux)	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 11/04/1958 Arrêté 01/06/1927 Arrêté 30/06/1987	UDAP15
	AS1	<b>Protection des captages d'eau potable</b> Mélange Serverette		Arrêté DUP 03/03/2011	Commune de Brezons

COMMUNE	CODE	NOM DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUANT LA SUP	ACTE L'AYANT INSTITUE	SERVICE RESPONSABLE
BREZONS	AS 1	Protection des captages d'eau potable Mélange Puy de la Jambe – La Sagnette		Arrêté DUP 10/10/2007	Commune de Saint-Flour
	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités
CEZENS	AC1	Monument inscrit : • Croix de Cezens	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 8/05/1930	UDAP15
	AC1	Monument classé : • Église Saint-Germain	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 14/01/1930	UDAP15
	AS1	Protection des captages d'eau potable Exhaure Rispal		Arrêté DUP 12/07/1980	Commune de Cézens
		Protection des captages d'eau potable Exhaure Delhoustal		Arrêté DUP 12/06/1980	Commune de Cézens
INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités	
CHALIERS	AC1	Monuments inscrits : • Église Saint-Martin • Maison Roudil	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 21/08/1992 Arrêté 21/08/1992	UDAP15
	AC1	• Château de Longevialle (Débord du périmètre de protection du Monument Historique situé sur la commune de Loubarresse)	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 01/07/1986	UDAP15
	AC1	• Château de Ruynes (Débord du périmètre de protection du Monument Historique situé sur la commune de Ruynes en Margeride)	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 18/12/1981	UDAP15
	AC2	Site classé : • Site de la Vallée ennoyée de la Truyère et du Bès, Garabit -Grandval	Articles L 341-1 et suivants du code de l'Environnement	Arrêté 22/12/2022	DREAL / UDAP15
	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités
CHAUDES AIGUES	AC1	Monuments inscrits : • Tour du château-fort du Couffour • Chapelle Notre-Dame de Pitié • Église Saint-Martin et Saint-Blaise	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 27/09/2006 Arrêté 27/09/2006	UDAP15
	AC1	Monument classé : • Château de Montvallat	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 08/09/2000	UDAP15
	AC2	Site classé : • Site de la Vallée ennoyée de la Truyère et du Bès, Garabit -Grandval	Articles L 341-1 et suivants du code de l'Environnement	Arrêté 22/12/2022	DREAL / UDAP15
	AS1	Protection des captages d'eau potable Exhaure Mas de Petre		Arrêté DUP 13/07/2012	Commune de Chaudes-Aigues
		Protection des captages d'eau potable Mélange Rioussalat Haut		Arrêté DUP 23/02/1982	Commune de Chaudes-Aigues
		Protection des captages d'eau potable Mélange Boularan		Arrêté DUP 06/12/1989	Commune de Chaudes-Aigues
		Protection des captages d'eau potable Source Paulhac		Arrêté DUP 13/07/2012	Commune de Chaudes-Aigues

COMMUNE	CODE	NOM DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUANT LA SUP	ACTE L'AYANT INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE
CHAUDES AIGUES	AS1	Protection des captages d'eau potable Source Rioussalat Haut			Commune de Chaudes-Aigues
		Protection des captages d'eau potable Source Bois des Plots		Arrêté DUP 13/07/2012	Commune de Chaudes-Aigues
		Protection des captages d'eau potable Paulhac pour Saint-Martial		Arrêté DUP 25/06/2010	Commune de Saint-Martial
	I2	Servitude relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique			Concédant/concessionnaire
	I4	Liaison aérosouterraine 225kV N0 1 RUEYRES - GRANDVAL – LANAU  Ligne aérienne 63kV N0 1 CHAUDES AIGUES-MARGERIDE  POSTE 225kV N0 1 LANAU  POSTE 63kV N0 1 CHAUDES AIGUES	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67-886 du 06/10/1967, - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.		RTE Groupe Maintenance Réseaux Forez Velay 5 rue Nicéphore Niepce 42100 SAINT-ETIENNE
	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités
	PM1	Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention des risques miniers (PPRM) Plan de Prévention des Risques d'Inondation sur la commune de CHAUDES-AIGUES (Remontalou)		Arrêté n°2008-1996 du 12/12/2008	DDT/DREAL
CLAVIERES	AS1	Protection des captages d'eau potable Exhaure pour Estubertès			Section Estubertès Clavières
		Protection des captages d'eau potable Exhaure pour Masset			Section Masset Clavières
		Protection des captages d'eau potable Exhaure pour La Laubie			Section La Laubie Clavières
		Protection des captages d'eau potable Prat Benet 1 à 12		Arrêté DUP 03/07/1987	Syndicat Intercommunal des Eaux de la Margeride Nord
		Protection des captages d'eau potable Source Les Balats			Commune de Clavières
		Protection des captages d'eau potable Exhaure pour Machot			Section Machot Clavières
		Protection des captages d'eau potable Mélange La Bromesterie Gauche + droite		Arrêté DUP 28/12/1962	Syndicat Intercommunal Clavières-Chaliers-Lorcières
	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités

COMMUNE	CODE	NOM DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUANT LA SUP	ACTE L'AYANT INSTITUE	SERVICE RESPONSABLE
COLTINES	AC1	<b>Monuments inscrits :</b> • Dolmen du Toul • Dolmen du Bardon • Église Saint-Vincent	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 11/02/1986 Arrêté 11/02/1986 Arrêté 16/01/2017	UDAP
	AS1	<b>Protection des captages d'eau potable</b> Forage Coltines 1		Arrêté DUP 07/04/1994	Saint-Flour Communauté
		<b>Protection des captages d'eau potable</b> Forage Coltines 2		Arrêté DUP 07/04/1994	Saint-Flour Communauté
	I4	Ligne aérienne 225kV N0 1 RUEYRES-SAVIGNAC  Ligne aérienne 63kV N0 1 NEUSSARGUES-SAVIGNAC-TALIZAT  Ligne aérienne 63kV N0 1 SAVIGNAC-TALIZAT	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67-886 du 06/10/1967, - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.		RTE Groupe Maintenance Réseaux Forez Velay 5 rue Nicéphore Niepce 42100 SAINT-ETIENNE
	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités
	T1	<b>Protection du domaine public ferroviaire</b>	Art. L. 2231-1 à L. 2231-9 du code des Transports		SNCF IMMOBILIER Direction immobilière territoriale Sud-Est Pôle Valorisation immobilière Campus Incity 116 Courd Lafayette – CS 13511 69003 LYON Ditse.gestion.patrimoine@sncf.fr
	T5	<b>Servitude aéronautique de dégagement (civile)</b>		Servitudes aéronautiques de l'aérodrome de Saint-Flour-Coltines (PSA n°ES 371a, index B, approuvé par arrêté ministériel en date du 20 mai 1985)	Direction Générale de l'Aviation Civile Service National d'Ingénierie Aéroportuaire Aéroport Lyon Saint-Exupéry 210 rue d'Allemagne 69125 Lyon Saint-Exupéry Snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr

COMMUNE	CODE	NOM DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUANT LA SUP	ACTE L'AYANT INSTITUE	SERVICE RESPONSABLE
COREN	AS1	Protection des captages d'eau potable Exhaure Puy Del Bos (Fageole)		Arrêté DUP 15/06/2022	Commune de Coren
		Protection des captages d'eau potable Exhaure Chaliar		Arrêté DUP 15/06/2022	Commune de Coren
		Protection des captages d'eau potable Exhaure La Bayoune		Arrêté DUP 15/06/2022	Commune de Coren
	EL11	Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes expresses et des déviations d'agglomérations			DIR/CD15
CUSSAC	AC1	<b>Monuments inscrits :</b> • Église Saint-Amand • Dolmen d'Alleuzet (Débord du périmètre de protection du Monument Historique situé sur la commune des Ternes)	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 30/12/1988 Arrêté 11/02/1986	UDAP15
	I4	Ligne aérienne 225kV N0 1 RUEYRES- SAVIGNAC	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en ap- plication : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67-886 du 06/10/1967, - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.		RTE Groupe Maintenance Réseaux Forez Velay 5 rue Nicéphore Niepce 42100 SAINT-ETIENNE
DEUX VERGES	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités



COMMUNE	CODE	NOM DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUANT LA SUP	ACTE L'AYANT INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE
ESPINASSE	I4	Liaison aérosouterraine 225kV N0 1 RUEYRES - GRANDVAL - LANAU	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67-886 du 06/10/1967, - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.		RTE Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest 5 Rue Lavoisier 15000 AURILLAC
	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités
FRIDEFONT	AC2	<b>Site classé :</b> • Site de la Vallée ennoyée de la Truyère et du Bès, Garabit -Grandval	Articles L 341-1 et suivants du code de l'Environnement	Arrêté 22/12/2022	DREAL / UDAP15
	I2	Servitude relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique			Concedant/concessionnaire
	I4	Liaison aérosouterraine 225kV N0 1 GRANDVAL – PRATCLAUX  POSTE 225kV N0 1 GRANDVAL	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67-886 du 06/10/1967, - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.		RTE Groupe Maintenance Réseaux Forez Velay 5 rue Nicéphore Niepce 42100 SAINT-ETIENNE
	I4	Liaison aérosouterraine 225kV N0 1 RUEYRES - GRANDVAL – LANAU			RTE Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest 5 Rue Lavoisier 15000 AURILLAC
	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités

COMMUNE	CODE	NOM DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUANT LA SUP	ACTE L'AYANT INSTITUE	SERVICE RESPONSABLE
GOURDIEGES	AS1	Protection des captages d'eau potable Exhaure L'Abreuvoir de Joux		Arrêté DUP 23/12/2010	Commune de Gourdièges
		Protection des captages d'eau potable Exhaure Puy de Gourdieges - Fontfride		Arrêté DUP 23/12/2010	Commune de Gourdièges
	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités
JABRUN	AS1	Protection des captages d'eau potable Source pour Requistat 2			Commune de Jabrun
		Protection des captages d'eau potable Melange Besse		Arrêté DUP 25/05/2014	Commune de Jabrun
		Protection des captages d'eau potable Source pour Requistat 1			Commune de Jabrun
		Protection des captages d'eau potable Source La Moulette – Puy Bournet		Arrêté DUP 25/05/2014	Commune de Jabrun
	I4	Ligne aérienne 225kV N0 1 MARGERIDE- RUEYRES	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en ap- plication : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67-886 du 06/10/1967, - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.		RTE Groupe Maintenance Réseaux Forez Velay 5 rue Nicéphore Niepce 42100 SAINT-ETIENNE
INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités	
LACAPELLE BARRES	AS1	Protection des captages d'eau potable Source Montagne de Cauvet		Arrêté DUP 06/05/1971	Commune de Lacapelle-Barrès
	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités
LASTIC	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités
LIEUTADES	AC1	<b>Monument inscrit :</b> • Pont de Tréboul (Débord du périmètre de protection du Monument Historique situé sur la commune de Sainte Marie)	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 19/05/1927	UDAP15
	AS1	Protection des captages d'eau potable Exhaure pour Lagarde		Arrêté DUP 18/05/2020	Commune de Lieutadès
		Protection des captages d'eau potable Exhaure Puy de Mons		Arrêté DUP 18/05/2020	Commune de Lieutadès
		Protection des captages d'eau potable Exhaure la Padele		Arrêté DUP 18/05/2020	Commune de Lieutadès

COMMUNE	CODE	NOM DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUANT LA SUP	ACTE L'AYANT INSTITUE	SERVICE RESPONSABLE
LIEUTADES	I4	Liaison aérosouterraine 225kV N0 1 RUEYRES - GRANDVAL - LANAU	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67-886 du 06/10/1967, - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.		RTE Groupe Maintenance Réseaux Massif Central Ouest 5 Rue Lavoisier 15000 AURILLAC
LORCIERES	AC1	<b>Monument inscrit :</b> • Église Saint-Sébastien	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 08/02/1986	UDAP15
	AS1	<b>Protection des captages d'eau potable</b> Exhaure pour Feyrolettes / Pleaux			Commune de Lorcières
		<b>Protection des captages d'eau potable</b> Pour Marcillac de Lorcières			Commune de Lorcières
		<b>Protection des captages d'eau potable</b> Exhaure pour Chabanoles			Commune de Lorcières
		<b>Protection des captages d'eau potable</b> Exhaure pour Broussoles			Commune de Lorcières
		<b>Protection des captages d'eau potable</b> Exhaure pour Challèles			Commune de Lorcières
MAURINES	AC2	<b>Site classé :</b> • Site de la Vallée ennoyée de la Truyère et du Bès, Garabit -Grandval	Articles L 341-1 et suivants du code de l'Environnement	Arrêté 22/12/2022	DREAL / UDAP15
	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités
MALBO	AC1	<b>Monument inscrit :</b> • Hameau de Rissergues	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 26/02/2013	UDAP15
	AS1	<b>Protection des captages d'eau potable</b> Exhaure Garrigue Haute Chatour		Arrêté DUP 23/12/2010	Commune de MALBO
		<b>Protection des captages d'eau potable</b> Mélange pour Malbo (Polverelles-Gourland)		Arrêté DUP 23/12/2010	Commune de MALBO
		<b>Protection des captages d'eau potable</b> Mélange Le Bousquet 1 a 3 - CAP FRIC		Arrêté DUP 22/05/1985	Commune de MALBO
	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités
MENTIERES	AC1	<b>Monument inscrit :</b> • Église Sainte-Madeleine	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 10/11/1997	UDAP15

COMMUNE	CODE	NOM DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUANT LA SUP	ACTE L'AYANT INSTITUE	SERVICE RESPONSABLE
MENTIERES	AS1	Protection des captages d'eau potable Bouchet Tiviers		Arrêté DUP 16/09/1971	Syndicat Intercommunal des Eaux de la Margeride Nord
		Protection des captages d'eau potable Le Bouchet Pompage		Arrêté DUP 16/02/1967	Syndicat Intercommunal des Eaux de la Margeride Nord
		Protection des captages d'eau potable Bouchet Marie Rose		Arrêté DUP 27/08/1985	Syndicat Intercommunal des Eaux de la Margeride Nord
MONTCHAMP	AS1	Protection des captages d'eau potable Mélange La Tuile A B C		Arrêté DUP 17/04/1986	Syndicat Intercommunal des Eaux de la Margeride Nord
	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités
NARNHAC	AS1	Protection des captages d'eau potable Exhaure Font de L'Aze		Arrêté DUP 29/09/2010	Commune de Narnhac
	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	AC1	<b>Monuments inscrits :</b> • Dolmen d'Alleuzet (Débord du périmètre de protection du Monument Historique situé sur la commune des Ternes)	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 11/02/1986	UDAP15
	AC1	<b>Monument inscrit :</b> • Château de Rochebrune	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 10/08/2000	UDAP15
	AC1	<b>Monuments classés :</b> • Dolmen de la Table au Loup • Menhir de Bargueyrac dit Pierre Plantade • Menhir de la Croix Grosse	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 04/04/1911 Arrêté 04/04/1911 Arrêté 04/04/1911	UDAP15
	AC2	<b>Site classé :</b> • Site de la Vallée ennoyée de la Truyère et du Bès, Garabit -Grandval	Articles L 341-1 et suivants du code de l'Environnement	Arrêté 22/12/2022	DREAL / UDAP15
	AS1	Protection des captages d'eau potable Mélange Levers Bennac 1 et 2 - Lavastrie		Arrêté DUP 29/11/1967	Syndicat Intercommunal des Eaux de Neuvéglise
		Protection des captages d'eau potable Exhaure Fontbonne - Lavastrie		Arrêté DUP 29/11/1967	Syndicat Intercommunal des Eaux de Neuvéglise
		Protection des captages d'eau potable Mélange Pinatelle 1 et 2 - Lavastrie		Arrêté DUP 26/06/2014	Syndicat Intercommunal des Eaux de Neuvéglise
		Protection des captages d'eau potable Exhaure La Sagne pour Lieurac - Oradour		Arrêté DUP 11/03/1974	Syndicat Intercommunal des Eaux de Neuvéglise
		Protection des captages d'eau potable Exhaure Cordesse pour Rouire - Oradour			Syndicat Intercommunal des Eaux de Neuvéglise
		Protection des captages d'eau potable Exhaure Le Bès pre Bennac (Cornot) - Lavastrie		Arrêté DUP 03/03/1981	Syndicat Intercommunal des Eaux de Neuvéglise

COMMUNE	CODE	NOM DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUANT LA SUP	ACTE L'AYANT INSTITUE	SERVICE RESPONSABLE
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	I2	Servitude relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique			Concédant/concessionnaire
	I4	Ligne aérienne 225kV N0 1 RUEYRES-SAVIGNAC	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67-886 du 06/10/1967, - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.		RTE Groupe Maintenance Réseaux Forez Velay 5 rue Nicéphore Niepce 42100 SAINT-ETIENNE
	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités
PAULHAC	AS1	Protection des captages d'eau potable Neuf Fontaines (Les Fraux)		Arrêté DUP 04/05/1956	Commune de Paulhac
		Protection des captages d'eau potable Mélange Vallée du Riou Groupe aval		Arrêté DUP 02/04/2001	Commune de Saint-Flour
		Protection des captages d'eau potable Forage F2004		Arrêté DUP 05/04/2012	Commune de Saint-Flour
		Protection des captages d'eau potable Mélange Vallée du Riou Amont		Arrêté DUP 02/04/2001	Commune de Saint-Flour
		Protection des captages d'eau potable Mélange Les Eschamps			Commune de Saint-Flour
		Protection des captages d'eau potable Forage F2000		Arrêté DUP 02/04/2001	Commune de Saint-Flour
	I4	Ligne aérienne 225kV N0 1 RUEYRES-SAVIGNAC	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67-886 du 06/10/1967, - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.		RTE Groupe Maintenance Réseaux Forez Velay 5 rue Nicéphore Niepce 42100 SAINT-ETIENNE
INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités	

COMMUNE	CODE	NOM DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUANT LA SUP	ACTE L'AYANT INSTITUE	SERVICE RESPONSABLE
PAULHENC	AC1	<b>Monuments inscrits :</b> • Chapelle Notre-Dame-de-Turlande • Château d'Estresses • Église Saint-Saturnin	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 31/12/1996 Arrêté 14/11/2008 Arrêté 10/02/1997	UDAP15
	AC1	<b>Monuments inscrits :</b> • Chapelle de Laussac (Débord du périmètre de protection du Monument Historique situé sur la commune de Thérondels 12)	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 16/12/1974	UDAP12
	AC1	<b>Monument classé :</b> • Maison des Fontanges	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 05/06/1953	UDAP15
	AS1	<b>Protection des captages d'eau potable</b> Exhaure Font de Côte		Arrêté DUP 21/09/1950	Commune de Paulhenc
		<b>Protection des captages d'eau potable</b> Exhaure Chauffour			Commune de Paulhenc
I4	Ligne aérienne 225kV N0 1 RUEYRES-SAVIGNAC	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67-886 du 06/10/1967, - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.		RTE Groupe Maintenance Réseaux Forez Velay 5 rue Nicéphore Niepce 42100 SAINT-ETIENNE	
PIERREFORT	AC1	<b>Monument inscrit :</b> • Monument aux Morts	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 10/03/2019	UDAP15
	AS1	<b>Protection des captages d'eau potable</b> Exhaure Le Fayet		Arrêté DUP 07/12/1982	Commune de Paulhenc
		<b>Protection des captages d'eau potable</b> Exhaure Lafont		Arrêté DUP 29/09/2011	Commune de Pierrefort
		<b>Protection des captages d'eau potable</b> Forages Les Chirouzes		Arrêté DUP 29/09/2011	Commune de Pierrefort
		<b>Protection des captages d'eau potable</b> Exhaure Pulesse		Arrêté DUP 29/09/2011	Commune de Pierrefort
		<b>Protection des captages d'eau potable</b> Forage du Pont d'Assac		Arrêté DUP 26/09/2011	Commune de Pierrefort
		<b>Protection des captages d'eau potable</b> Forage de Saint-Gervais		Arrêté DUP 29/09/2011	Commune de Pierrefort

COMMUNE	CODE	NOM DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUANT LA SUP	ACTE L'AYANT INSTITUE	SERVICE RESPONSABLE
PIERREFORT	AS1	Protection des captages d'eau potable Melange Pré Clau (4)		Arrêté DUP 29/09/2011	Commune de Pierrefort
		Protection des captages d'eau potable Exhaure Les Chaissals		Arrêté DUP 30/08/1993	Commune de Pierrefort
	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités
REZENTIERES	AS1	Protection des captages d'eau potable Exhaure Vendèze Pour Coren		Arrêté DUP 15/06/2022	Commune de Coren
		Protection des captages d'eau potable Source Vendèze		Arrêté DUP 07/09/1988	Commune de Rézentières
		Protection des captages d'eau potable Source Le Gril		Arrêté DUP 08/08/1950	Commune de Rézentières
ROFFIAC	AC1	<b>Monuments classés :</b> • Tour de Roffiac • Église Saint-Gal	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 04/12/1942 Arrêté 19/08/1921	UDAP15
	I4	Ligne aérienne 225kV N0 1 RUEYRES- SAVIGNAC	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67- 886 du 06/10/1967, - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.		RTE Groupe Maintenance Réseaux Forez Velay 5 rue Nicéphore Niepce 42100 SAINT-ETIENNE
	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités
	PM1	<b>Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)</b> Plan de Prévention des Risques d'Inondation sur les communes de ANDELAT, ROFFIAC, SAINT- GEORGES et SAINT-FLOUR (Ander)		Arrêté n°2005-0775 du 01/06/2005	DDT/DREAL

COMMUNE	CODE	NOM DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUANT LA SUP	ACTE L'AYANT INSTITUE	SERVICE RESPONSABLE
ROFFIAC	T1	Protection du domaine public ferroviaire	Art. L. 2231-1 à L. 2231-9 du code des Transports		SNCF IMMOBILIER Direction immobilière territoriale Sud-Est Pôle Valorisation immobilière Campus Incity 116 Courd Lafayette – CS 13511 69003 LYON Ditse.gestion.patrimoine@sncf.fr
	T5	Servitude aéronautique de dégagement (civile)		Servitudes aéronautiques de l'aérodrome de Saint-Flour-Coltines (PSA n°ES 371a, index B, approuvé par arrêté ministériel en date du 20 mai 1985)	Direction Générale de l'Aviation Civile Service National d'Ingénierie Aéroportuaire Aéroport Lyon Saint-Exupéry 210 rue d'Allemagne 69125 Lyon Saint-Exupéry Snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr
RUYNES EN MARGERIDE	AC1	<b>Monument classé :</b> • Viaduc de Garabit	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 18/10/2017	UDAP15
	AC1	<b>Monuments inscrits :</b> • Château-fort • École de Signalauze	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 18/12/1981 Arrêté 15/09/1993	UDAP15
	AC2	<b>Site classé :</b> • Site de la Vallée ennoyée de la Truyère et du Bès, Garabit –Grandval	Articles L 341-1 et suivants du code de l'Environnement	Arrêté 22/12/2022	DREAL / UDAP15
	AS1	<b>Protection des captages d'eau potable</b> Mélange Roussillon		Arrêté DUP 24/05/2011	Commune de Ruynes en Margeride
		<b>Protection des captages d'eau potable</b> Exhaure Cromasse Ouest Montgeaud 1		Arrêté DUP 24/05/2011	Commune de Ruynes en Margeride
		<b>Protection des captages d'eau potable</b> Exhaure Cromasse Est Montgeaud 2		Arrêté DUP 24/05/2011	Commune de Ruynes en Margeride
		<b>Protection des captages d'eau potable</b> Exhaure Bezal		Arrêté DUP 24/05/2011	Commune de Ruynes en Margeride
		<b>Protection des captages d'eau potable</b> Exhaure Besses		Arrêté DUP 24/05/2011	Commune de Ruynes en Margeride
<b>Protection des captages d'eau potable</b> Exhaure Pascal			Arrêté DUP 24/05/2011	Commune de Ruynes en Margeride	
	<b>Protection des captages d'eau potable</b> Mélange Fontaine des 12		Arrêté DUP 24/05/2011	Commune de Ruynes en Margeride	



COMMUNE	CODE	NOM DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUANT LA SUP	ACTE L'AYANT INSTITUE	SERVICE RESPONSABLE
RUYNES EN MARGERIDE	EL11	Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes expresses et des déviations d'agglomérations			DIR/CD15
	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités
	T1	Protection du domaine public ferroviaire	Art. L. 2231-1 à L. 2231-9 du code des Transports		SNCF IMMOBILIER Direction immobilière territoriale Sud-Est Pôle Valorisation immobilière Campus Incity 116 Courd Lafayette – CS 13511 69003 LYON Ditse.gestion.patrimoine@sncf.fr
SAINTE MARIE	AC1	<b>Monuments inscrits :</b> • Église Sainte-Agathe • Pont de Tréboul	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 24/05/1996 Arrêté 19/05/1927	UDAP15
	AS1	<b>Protection des captages d'eau potable</b> Forage des Prades		Arrêté DUP 30/01/2013	Commune de Sainte-Marie
	I4	Ligne aérienne 225kV N0 1 RUEYRES-SAVIGNAC	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67-886 du 06/10/1967, - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.		RTE Groupe Maintenance Réseaux Forez Velay 5 rue Nicéphore Niepce 42100 SAINT-ETIENNE
SAINT FLOUR	AC1	<b>Monuments classés :</b> • Église Notre-Dame (Halle aux Bleds) • Cathédrale Saint-Pierre • Couvent des Jacobins (Église Saint-Vincent) • Grand Séminaire • Maison Consulaire – 17 place d'Armes • Dolmen du Chausse (Débord du périmètre de protection du Monument Historique situé sur la commune Saint Georges)	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 21/11/1946 Arrêté 30/10/1906 Arrêté 07/06/1960 Arrêté 05/10/2000 Arrêté 29/01/1996 Arrêté 22/05/1980	UDAP15 (pour toutes)

COMMUNE	CODE	NOM DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUANT LA SUP	ACTE L'AYANT INSTITUE	SERVICE RESPONSABLE
SAINT FLOUR	AC1	<b>Monuments inscrits :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Caisse d'Épargne – Hôtel de Ville</li> <li>• Resserres</li> <li>• Maison consulaire - 17 place d'Armes</li> <li>• Évêché</li> <li>• Fontaine – rue des Lacs</li> <li>• Porte des Tuiles</li> <li>• Porte des Roches</li> <li>• Pont Vieux sur le Lander</li> <li>• Grand Séminaire</li> <li>• Maison sise 5 place d'Armes</li> <li>• Maison sise 6 place d'Armes</li> <li>• Maison sise 7 place d'Armes</li> <li>• Maison sise 8 place de la Halle</li> <li>• Hôtel de Nubieu – 13 place d'Armes</li> <li>• Hôtel Brisson – 15 rue Marchande</li> <li>• Maison sise 18 rue Marchande</li> <li>• Maison du Gouverneur – 31 rue Marchande</li> <li>• Maison sise 33 rue Marchande</li> <li>• Hôtel de Montchauvel – 26 et 28 rue Sorel</li> <li>• Ancien cloître de Saint Flour</li> <li>• Maison sise 9 rue de la Halle aux Bleds</li> <li>• Boutique 8 rue de la Halle aux Bleds</li> <li>• Maisons sises 10, 12, 14 et 16 place de la Halle</li> <li>• Hôtel de Lastic – 35 rue Sorel</li> <li>• Auberge de la Couronne - 11 rue des Thuiles Hauts</li> <li>• Trois tumuli de la Chau (Débord du périmètre de protection du Monument Historique situé sur la commune Saint Georges)</li> </ul>	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 19/05/2003 Arrêté 10/07/1946 Arrêté 29/01/1996 Arrêté 09/04/2001 Arrêté 14/10/1946 Arrêté 14/10/1946 Arrêté 19/05/1927 Arrêté 14/10/1946 Arrêté 05/10/2000 Arrêté 05/09/1946 Arrêté 05/09/1946 Arrêté 05/09/1946 Arrêté 10/07/1946 Arrêté 13/12/1982 Arrêté 31/12/1946 Arrêté 23/10/1946 Arrêté 27/12/1946 Arrêté 14/10/1946 Arrêté 18/11/2002 Arrêté 14/10/1946 Arrêté 10/07/1946 Arrêté 10/07/1946 Arrêté 10/07/1946 Arrêté 23/06/1947 Arrêté 14/10/1946  Arrêté 21/09/2010	UDAP15 (pour toutes)
	AC2	<b>Sites inscrits :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Orgues basaltiques</li> <li>• Partie Est de Saint-Flour</li> <li>• Calvaire de Saint-Flour</li> <li>• Promenade Spy des Ternes</li> </ul>	Articles L 341-1 et suivants du code de l'Environnement	Arrêté 24/08/1942 Arrêté 04/04/1945 Arrêté 02/02/1943 Arrêté 22/01/1947	UDAP15 (pour toutes)
	AC4	<b>AVAP – SPR</b> Site patrimonial remarquable de SAINT-FLOUR	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 21/11/2005	UDAP15
	AS1	<b>Protection des captages d'eau potable</b> Forage F2-2003		Arrêté DUP 05/04/2012	Commune de Saint-Flour

COMMUNE	CODE	NOM DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUANT LA SUP	ACTE L'AYANT INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE
SAINT FLOUR	EL11	Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes expresses et des déviations d'agglomérations			DIR/CD15
	I4	Ligne aérienne 63kV N0 1 ARCOMIE - MARGERIDE - PIQUAGE A ARCOMIE - ST-CHELY-D'APCHER (SOC.METAL.DE ST-CHELY) - ST-FLOUR  Ligne aérienne 63kV N0 1 SAVIGNAC - ST-FLOUR (CLIENT)  Liaison aérosouterraine 63kV N0 1 ST-FLOUR-ST-FLOUR (CLIENT)  POSTE 63kV N0 1 ST-FLOUR	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67-886 du 06/10/1967, - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.		RTE Groupe Maintenance Réseaux Forez Velay 5 rue Nicéphore Niepce 42100 SAINT-ETIENNE
	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités
	PM1	<b>Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)</b> Plan de Prévention des Risques d'Inondation sur les communes de ANDELAT, ROFFIAC, SAINT-GEORGES et SAINT-FLOUR (Ander)		Arrêté n°2005-0775 du 01/06/2005	DDT/DREAL
	PM1	<b>Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)</b> Plan de Prévention du Risque Mouvement de terrain sur la commune de SAINT-FLOUR		Arrêté n°2012-0289 du 27/01/2012	DDT/DREAL
	PM2	Servitudes autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières		Arrêté préfectoral n°2007-1088 du 23/07/2007	Syndicat des Territoires de l'Est Cantal Village d'Entreprises 1 rue des Crozes ZA du Rozier Coren 15100 SAINT-FLOUR

COMMUNE	CODE	NOM DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUANT LA SUP	ACTE L'AYANT INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE
SAINT-FLOUR	T1	Protection du domaine public ferroviaire	Art. L. 2231-1 à L. 2231-9 du code des Transports		SNCF IMMOBILIER Direction immobilière territoriale Sud-Est Pôle Valorisation immobilière Campus Incity 116 Courd Lafayette – CS 13511 69003 LYON Ditse.gestion.patrimoine@sncf.fr
SAINT GEORGES	AC1	<b>Monuments inscrits :</b> • Château de Varillettes • Les trois tumuli de la Chau	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 26/03/1982 Arrêté 21/09/2010	UDAP15
	AC1	<b>Monument classé :</b> • Dolmen du Chausse	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 22/05/1980	UDAP15
	AC2	<b>Site classé :</b> • Site de la Vallée ennoyée de la Truyère et du Bès, Garabit –Grandval	Articles L 341-1 et suivants du code de l'Environnement	Arrêté 22/12/2022	DREAL / UDAP15
	AS1	<b>Protection des captages d'eau potable</b> Soubizergues 1 HS à 2		Arrêté DUP 08/02/1968	Commune de Saint-Georges
		<b>Protection des captages d'eau potable</b> Mélange Le Pirou 1 à 4		Arrêté DUP 16/12/2009	Commune de Saint-Georges
	EL11	Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes expresses et des déviations d'agglomérations			DIR/CD15
	I4	Ligne aérienne 63kV N0 1 ARCOMIE - MARGERIDE - PIQUAGE A ARCOMIE - ST-CHELY-D'APCHER (SOC.METAL.DE ST-CHELY) - ST-FLOUR  Ligne aérienne 63kV N0 1 SAVIGNAC - ST-FLOUR (CLIENT)  Liaison aérosouterraine 63kV N0 1 ST-FLOUR-ST-FLOUR (CLIENT)  POSTE 63kV N0 1 ST-FLOUR	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67-886 du 06/10/1967, - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.		RTE Groupe Maintenance Réseaux Forez Velay 5 rue Nicéphore Niepce 42100 SAINT-ETIENNE
	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités

COMMUNE	CODE	NOM DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUANT LA SUP	ACTE L'AYANT INSTITUE	SERVICE RESPONSABLE
SAINT GEORGES	PM1	<b>Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)</b> Plan de Prévention des Risques d'Inondation sur les communes de ANDELAT, ROFFIAC, SAINT-GEORGES et SAINT-FLOUR (Ander)		Arrêté n°2005-0775 du 01/06/2005	DDT/DREAL
	T1	<b>Protection du domaine public ferroviaire</b>	Art. L. 2231-1 à L. 2231-9 du code des Transports		SNCF IMMOBILIER Direction immobilière territoriale Sud-Est Pôle Valorisation immobilière Campus Incity 116 Courd Lafayette – CS 13511 69003 LYON Ditse.gestion.patrimoine@sncf.fr
SAINT MARTIAL	AC1	<b>Site classé :</b> • Site de la Vallée ennoyée de la Truyère et du Bès, Garabit –Grandval	Articles L 341-1 et suivants du code de l'Environnement	Arrêté 22/12/2022	DREAL / UDAP15
	AS1	<b>Protection des captages d'eau potable</b> Exhaure Serre de la Jette		Arrêté DUP 03/02/1986	Commune de Saint-Martial
	I2	Servitude relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique			Concédant/concessionnaire
	I4	Liaison aérosouterraine 225kV N0 1 RUEYRES - GRANDVAL – LANAU	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67-886 du 06/10/1967, - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.		RTE Groupe Maintenance Réseaux Forez Velay 5 rue Nicéphore Niepce 42100 SAINT-ETIENNE
	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités

COMMUNE	CODE	NOM DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUANT LA SUP	ACTE L'AYANT INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE
SAINT MARTIN SOUS VIGOUROUX	AS1	Protection des captages d'eau potable Source Côtes 1 pour Saint-Martin Ancienne		Arrêté DUP 19/04/2013	Commune de Saint-Martin-sous-Vigouroux
		Protection des captages d'eau potable Mélange pour Saint-Martin Côtes 2 et 3		Arrêté DUP 19/04/2013	Commune de Saint-Martin-sous-Vigouroux
		Protection des captages d'eau potable Source La Sagne (Sagnes Rouges)		Arrêté DUP 19/04/2013	Commune de Saint-Martin-sous-Vigouroux
		Protection des captages d'eau potable Source Vigouroux – Grange Valat		Arrêté DUP 19/04/2013	Commune de Saint-Martin-sous-Vigouroux
	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités
SAINT REMY DE CHAUDES AIGUES	AC1	Monument inscrit : • Église Saint Rémi	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 10/10/1963	UDAP15
	AS1	Protection des captages d'eau potable Mélange pour la Roche-Canilhac		Arrêté DUP 23/01/2022	Commune de Saint-Rémy de Chaudes-Aigues
		Protection des captages d'eau potable Mélange pour Saint-Rémy		Arrêté DUP 23/01/2022	Commune de Saint-Rémy de Chaudes-Aigues
		Protection des captages d'eau potable Roc des Fonds		Arrêté DUP 23/01/2022	Commune de Saint-Rémy de Chaudes-Aigues
		Protection des captages d'eau potable Source des Fourches		Arrêté DUP 14/02/2018	Commune de Saint-Rémy de Chaudes-Aigues
	I4	Ligne aérienne 225kV N0 1 MARGERIDE-RUEYRES	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67-886 du 06/10/1967, - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.		RTE Groupe Maintenance Réseaux Forez Velay 5 rue Nicéphore Niepce 42100 SAINT-ETIENNE
INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités	
SAINT URClZE	AC1	Monument classé : • Église Saint Michel	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 22/12/1921	UDAP15
	AC1	Monument inscrit : • Maison Podevigne de Grandval	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 21/05/2007	UDAP15

COMMUNE	CODE	NOM DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUANT LA SUP	ACTE L'AYANT INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE
SAINT URClZE	AS1	Protection des captages d'eau potable Source Theron		Arrêté DUP 04/06/2012	Commune de Saint-Urcize
		Protection des captages d'eau potable Source Puech Regis		Arrêté DUP 04/06/2012	Commune de Saint-Urcize
		Protection des captages d'eau potable Source Les Grezettes		Arrêté DUP 18/11/1949	Commune de Saint-Urcize
		Protection des captages d'eau potable Source Ribiere pour Pennaveyre		Arrêté DUP 04/06/2012	Commune de Saint-Urcize
	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités
SOULAGES	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités
TALIZAT	AS1	Protection des captages d'eau potable Forage 1 pour Talizat		Arrêté DUP 27/03/2006	Commune de Talizat
		Protection des captages d'eau potable Forage 2 pour Talizat COTE FOOT		Arrêté DUP 27/03/2006	Commune de Talizat
		Protection des captages d'eau potable Exhaure GREZE n°2			Commune de Talizat
		Protection des captages d'eau potable Exhaure GREZE n°1			Commune de Talizat
		Protection des captages d'eau potable Mélange Les Fontilles 1 à 2 – MCA Lissargue 4-5			Commune de Talizat
	I4	Ligne aérienne 225kV N0 1 RUEYRES-SAVIGNAC Ligne aérienne 63kV N0 1 MASSIAC-SAVIGNAC Ligne aérienne 63kV N0 1 NEUSSARGUES-SAVIGNAC-TALIZAT Ligne aérienne 63kV N0 1 SAVIGNAC - ST-FLOUR (CLIENT) Ligne aérienne 63kV N0 1 SAVIGNAC-TALIZAT POSTE 225kV N0 1 SAVIGNAC POSTE 63kV N0 1 SAVIGNAC POSTE 63kV N0 1 TALIZAT	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67-886 du 06/10/1967, - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.		RTE Groupe Maintenance Réseaux Forez Velay 5 rue Nicéphore Niepce 42100 SAINT-ETIENNE
	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités
T1	Protection du domaine public ferroviaire	Art. L. 2231-1 à L. 2231-9 du code des Transports		SNCF IMMOBILIER Direction immobilière territoriale Sud-Est Pôle Valorisation immobilière Campus Incity 116 Courd Lafayette – CS 13511 69003 LYON Ditse.gestion.patrimoine@sncf.fr	

COMMUNE	CODE	NOM DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUANT LA SUP	ACTE L'AYANT INSTITUTE	SERVICE RESPONSABLE
TALIZAT	T5	Servitude aéronautique de dégagement (civile)		Servitudes aéronautiques de l'aérodrome de Saint-Flour-Coltines (PSA n°ES 371a, index B, approuvé par arrêté ministériel en date du 20 mai 1985)	Direction Générale de l'Aviation Civile Service National d'Ingénierie Aéroportuaire Aéroport Lyon Saint-Exupéry 210 rue d'Allemagne 69125 Lyon Saint-Exupéry Snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr
TANAVELLE	I4	Ligne aérienne 225kV N0 1 RUEYRES-SAVIGNAC	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67-886 du 06/10/1967, - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.	Servitudes aéronautiques de l'aérodrome de Saint-Flour-Coltines (PSA n°ES 371a, index B, approuvé par arrêté ministériel en date du 20 mai 1985)	RTE Groupe Maintenance Réseaux Forez Velay 5 rue Nicéphore Niepce 42100 SAINT-ETIENNE
	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités
	T5	Servitude aéronautique de dégagement (civile)		Servitudes aéronautiques de l'aérodrome de Saint-Flour-Coltines (PSA n°ES 371a, index B, approuvé par arrêté ministériel en date du 20 mai 1985)	Direction Générale de l'Aviation Civile Service National d'Ingénierie Aéroportuaire Aéroport Lyon Saint-Exupéry 210 rue d'Allemagne 69125 Lyon Saint-Exupéry Snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr



COMMUNE	CODE	NOM DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUANT LA SUP	ACTE L'AYANT INSTITUE	SERVICE RESPONSABLE
LA TRINITAT	AC1	<b>Monument inscrit :</b> • Église de la Sainte-Trinité	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 13/05/1937	UDAP15
	I4	Ligne aérienne 225kV N0 1 MARGERIDE-RUEYRES	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67-886 du 06/10/1967, - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.		RTE Groupe Maintenance Réseaux Forez Velay 5 rue Nicéphore Niepce 42100 SAINT-ETIENNE
	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités
LES TERNES	AC1	<b>Monuments classés :</b> • Dolmen de la Table au Loup (Débord du périmètre de protection du Monument Historique situé sur la commune de Seriers) • Menhir de Bargueyrac dit Pierre Plantade (Débord du périmètre de protection du Monument Historique situé sur la commune de Seriers)	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 04/04/1911 Arrêté 04/04/1911	UDAP15
	AC1	<b>Monuments inscrits :</b> • Château des ternes • Dolmen d'Alleuzet • Église Saint-Martin	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 07/04/2008 Arrêté 11/02/1986 Arrêté 08/05/1926	UDAP15

COMMUNE	CODE	NOM DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUANT LA SUP	ACTE L'AYANT INSTITUE	SERVICE RESPONSABLE
LES TERNES	I4	Ligne aérienne 225kV N0 1 RUEYRES-SAVIGNAC	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67-886 du 06/10/1967, - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.		RTE Groupe Maintenance Réseaux Forez Velay 5 rue Nicéphore Niepce 42100 SAINT-ETIENNE
	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités
USSEL	AC1	<b>Monument inscrit :</b> • Eglise Saint-Julien	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 04/12/1968	UDAP15
	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités
	T5	<b>Servitude aéronautique de dégagement (civile)</b>		Servitudes aéronautiques de l'aérodrome de Saint-Flour-Coltines (PSA n°ES 371a, index B, approuvé par arrêté ministériel en date du 20 mai 1985)	Direction Générale de l'Aviation Civile Service National d'Ingénierie Aéroportuaire Aéroport Lyon Saint-Exupéry 210 rue d'Allemagne 69125 Lyon Saint-Exupéry Snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr
VABRES	AS1	<b>Protection des captages d'eau potable</b> Mélange de Pré Gazon		Arrêté DUP 28/04/2016	Commune de Vabres
		<b>Protection des captages d'eau potable</b> Source Cussac 1992		Arrêté DUP 28/04/2016	Commune de Vabres
		<b>Protection des captages d'eau potable</b> Piror 6		Arrêté DUP 28/04/2016	Commune de Vabres
		<b>Protection des captages d'eau potable</b> Mélange pour les Maisons		Arrêté DUP 28/04/2016	Commune de Vabres
	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités
VALUEJOLS	AC1	<b>Monument inscrit :</b> • Eglise Saint-Saturnin	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 25/06/1928	UDAP15

COMMUNE	CODE	NOM DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUANT LA SUP	ACTE L'AYANT INSTITUE	SERVICE RESPONSABLE
VALUEJOLS	AS1	Protection des captages d'eau potable Exhaure Grand Pre		Arrêté DUP 14/09/2005	Commune de La Chapelle d'Alagnon
		Protection des captages d'eau potable Les Fraux 1937			Commune de Valuejols
		Protection des captages d'eau potable Les Fraux Fin du Bois			Commune de Valuejols
		Protection des captages d'eau potable Les Fraux Milieu			Commune de Valuejols
		Protection des captages d'eau potable Exhaure pour Loubizargues – Les Combes			Commune de Valuejols
		Protection des captages d'eau potable Mélange Les Fraux – Meyniel Gazel 1 à 6		Arrêté DUP 09/05/1972	Syndicat Intercommunal des Eaux de Neuvéglise
	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités
	T5	Servitude aéronautique de dégagement (civile)		Servitudes aéronautiques de l'aérodrome de Saint-Flour-Coltines (PSA n°ES 371a, index B, approuvé par arrêté ministériel en date du 20 mai 1985)	Direction Générale de l'Aviation Civile Service National d'Ingénierie Aéroportuaire Aéroport Lyon Saint-Exupéry 210 rue d'Allemagne 69125 Lyon Saint-Exupéry Snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr
VAL D'ARCOMIE	AC1	Monuments inscrits : • Château du Chassan • Croix de Montchanson	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 21/08/1992 Arrêté 27/06/1983	UDAP15
	AC1	Monuments inscrits : • Château du Longevialle • Château de Pompignac • Ferme Allègre dite Maison du Paysan • Ferme Torrette dite « La Vieille maison » • Maison Roudil (Débord du périmètre de protection du Monument Historique situé sur la commune de Chaliers) • Église de Chaliers (Débord du périmètre de protection du Monument Historique situé sur la commune de Chaliers)	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 01/07/1986 Arrêté 01/10/1941 Arrêté 12/02/1987 Arrêté 19/05/2003 Arrêté 21/08/1992 Arrêté 21/08/1992	UDAP15
	AC1	Monuments inscrits : • Croix sur la place • Ferme d'Estremiac	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 21/08/1992 Arrêté 18/11/2002	UDAP15
	AC1	Monument classé : • Viaduc de Garabit	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Arrêté 18/10/2017	UDAP15

COMMUNE	CODE	NOM DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUANT LA SUP	ACTE L'AYANT INSTITUE	SERVICE RESPONSABLE
VAL D'ARCOMIE	AC2	<b>Site classé :</b> • Site de la Vallée ennoyée de la Truyère et du Bès, Garabit –Grandval	Articles L 341-1 et suivants du code de l'Environnement	Arrêté 22/12/2022	DREAL / UDAP15
	AS1	<b>Protection des captages d'eau potable</b> Forage de Rieumar		Arrêté DUP 16/12/2009	Commune de Val d'Arcomie
		<b>Protection des captages d'eau potable</b> Préchamps 1 drain droit pour Auriac		Arrêté DUP 16/12/2009	Commune de Val d'Arcomie
		<b>Protection des captages d'eau potable</b> Préchamps 2 pour Auriac		Arrêté DUP 16/12/2009	Commune de Val d'Arcomie
		<b>Protection des captages d'eau potable</b> Source Les Angles ou La Sagne Basse		Arrêté DUP 16/12/2009	Commune de Val d'Arcomie
		<b>Protection des captages d'eau potable</b> Exhaure pr L'Arcomie		Arrêté DUP 25/01/1993	Commune de Val d'Arcomie
	EL11	Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes expresses et des déviations d'agglomérations			DIR/CD15
	I2	Servitude relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique			Concédant/concessionnaire
	I4	Liaison aérosouterraine 225kV N0 1 GRANDVAL – PRATCLAUX  Ligne aérienne 63kV N0 1 ARCOMIE - MARGERIDE - PIQUAGE A ARCOMIE - ST-CHELY-D'APCHER (SOC.METAL.DE ST-CHELY) - ST-FLOUR	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67-886 du 06/10/1967, - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.		RTE Groupe Maintenance Réseaux Forez Velay 5 rue Nicéphore Niepce 42100 SAINT-ETIENNE
INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités	
T1	<b>Protection du domaine public ferroviaire</b>	Art. L. 2231-1 à L. 2231-9 du code des Transports		SNCF IMMOBILIER Direction immobilière territoriale Sud-Est Pôle Valorisation immobilière Campus Incity 116 Courd Lafayette – CS 13511 69003 LYON Ditse.gestion.patrimoine@sncf.fr	

COMMUNE	CODE	NOM DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUANT LA SUP	ACTE L'AYANT INSTITUE	SERVICE RESPONSABLE
VEDRINES SAINT LOUP	AS1	Protection des captages d'eau potable Escambarla 1 à 4		Arrêté DUP 11/06/1971	Syndicat Intercommunal des Eaux de la Margeride Nord
		Protection des captages d'eau potable Vallon Buron 1 à 4		Arrêté DUP 11/06/1971	Syndicat Intercommunal des Eaux de la Margeride Nord
		Protection des captages d'eau potable Cougnis 1 à 3		Arrêté DUP 11/06/1971	Syndicat Intercommunal des Eaux de la Margeride Nord
		Protection des captages d'eau potable Mélange Montagne et Vallon du Gay		Arrêté DUP 11/06/1971	Syndicat Intercommunal des Eaux de la Margeride Nord
		Protection des captages d'eau potable Mélange La Sillarde 1 à 8		Arrêté DUP 03/07/1987	Syndicat Intercommunal des Eaux de la Margeride Nord
		Protection des captages d'eau potable La Bassie D E F G		Arrêté DUP 17/04/1986	Syndicat Intercommunal des Eaux de la Margeride Nord
	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités
VIELLESPESE	AS1	Protection des captages d'eau potable Source Chadelat			Syndicat Intercommunal des Eaux de la Grangeoune
		Protection des captages d'eau potable Source Bonnet			Syndicat Intercommunal des Eaux de la Grangeoune
		Protection des captages d'eau potable Source Gour de l'Aze (Mallet)			Syndicat Intercommunal des Eaux de la Grangeoune
		Protection des captages d'eau potable Source Pouseires sous les bois			Syndicat Intercommunal des Eaux de la Grangeoune
		Protection des captages d'eau potable Source Pouseires sous le jardin			Syndicat Intercommunal des Eaux de la Grangeoune
		Protection des captages d'eau potable Source La Fageole ou Les Communaux			Syndicat Intercommunal des Eaux de la Grangeoune
		Protection des captages d'eau potable Source Cissac			Syndicat Intercommunal des Eaux de la Grangeoune
		Protection des captages d'eau potable Exhaure La Tiour		Arrêté DUP 27/11/1968	Syndicat Intercommunal des Eaux de la Margeride Nord
		Protection des captages d'eau potable Mélange Chabrillic Source A R1			Syndicat Intercommunal des Eaux de la Margeride Nord
		Protection des captages d'eau potable Source Chadelat Droite et Gauche			Syndicat Intercommunal des Eaux de la Margeride Nord
		Protection des captages d'eau potable Exhaure Tayades		Arrêté DUP 27/11/1968	Syndicat Intercommunal des Eaux de la Margeride Nord
		Protection des captages d'eau potable Exhaure Pideyre		Arrêté DUP 12/11/1965	Syndicat Intercommunal des Eaux de la Margeride Nord
		Protection des captages d'eau potable Exhaure Orlhac		Arrêté DUP 12/11/1965	Syndicat Intercommunal des Eaux de la Margeride Nord
		Protection des captages d'eau potable Exhaure Fontbasse		Arrêté DUP 27/11/1968	Syndicat Intercommunal des Eaux de la Margeride Nord

COMMUNE	CODE	NOM DE LA SERVITUDE	TEXTES INSTITUANT LA SUP	ACTE L'AYANT INSTITUE	SERVICE RESPONSABLE
VIELLESPESE	AS1	Protection des captages d'eau potable Cros de Salinat 1, 2 et 4		Arrêté DUP 01/08/1991	Syndicat Intercommunal des Eaux de la Margeride Nord
		Protection des captages d'eau potable Exhaure Moureyre		Arrêté DUP 19/01/1983	Syndicat Intercommunal des Eaux de la Margeride Nord
		Protection des captages d'eau potable Chabrilac source B			Syndicat Intercommunal des Eaux de la Margeride Nord
		Protection des captages d'eau potable Exhaure Cros de Salinat n°3		Arrêté DUP 01/08/1991	Syndicat Intercommunal des Eaux de la Margeride Nord
	EL11	Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes expresses et des déviations d'agglomérations			DIR/CD15
VILLEDEIU	AC1	Monument inscrit : • Église Saint-Laurent	Articles L 621-1 et suivants du code du Patrimoine	Classement par liste de 1840	UDAP15
	INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières			Collectivités